



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-014

Objet :
**Approbation du Compte
Administratif 2022
(budget ville)**

Rapporteur :
M. le Maire

Commission finances :
Le 6 juin 2023

Convocation :
Le 13 juin 2023

Pièce(s) jointe(s) :
Compte administratif 2022
(envoyé par mail le 13/06/2023)

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	18
Représentés	7
Votants	24

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 20 juin 2023 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; I. LAFAYE ; F. DA SILVA ; C. ESTREMANHO ; B. ESTREMANHO ; C. BOUËTARD ; H. KÉRIVEL ; M. PICAUD ; C. MARTIN ; C. BASTOUL ; E. MOSCHEROSCH ; L. AMIRI ; S. JAUBERTY ; M. POINSE ; J-P RICAUD ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; A. MUSY-BRELIER

Absents représentés :

S. AMIRAULT a donné pouvoir à E. MOSCHEROSCH
A. BELLANGER a donné pouvoir à C. MARTIN
S. DAVID a donné pouvoir à C. BOUËTARD
J. DJENAÏDI donne pouvoir à H. KÉRIVEL
M. PROVOTAL donne pouvoir à I. LAFAYE
P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à B. ESTREMANHO
P. WITTERKERTH donne pouvoir à F. DA SILVA

Absents non représentés :

S. BIBARD ; I. DOGBO ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée ;

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire M14 précisant les modalités de vote par nature et chapitre ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2022-017 du 06/04/2022 concernant le vote du Budget Primitif 2022 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2022-032 du 28/06/2022, portant affectation du résultat de l'exercice 2021 pour le budget ville ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2022-033 du 28/06/2022, portant décision modificative n°1 du Budget Primitif 2022 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2022-061 du 13/12/2022, portant décision modificative n°2 du Budget Primitif 2022 ;

VU l'avis de la Commission finances en date du 6 juin 2023 ;

VU le rapport de présentation ;

VU la présentation faite des résultats par section qui peut être résumée ainsi :

⇒ Section de Fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice 20224 239 065.39€
- Recettes de l'exercice 20224 870 052.45€
- **Résultat réel de l'exercice 2022..... 630 987.06€**
- Excédent antérieur reporté 138129.52 €
- **Résultat de clôture de fonctionnement 2022 ... 769 116.58€**

⇒ Section d'Investissement :

- Dépenses de l'exercice 2022 528 189.50€
- Recettes de l'exercice 2022575 739.63€
- **Résultat réel d'investissement 2022 47 550.13€**
- Excédent antérieur reporté 142 051.50€
- **Résultat de clôture d'investissement 2022 ... 189 601.63€**

CONSIDÉRANT l'obligation réglementaire imposée au Conseil municipal (sans la présence du Maire qui doit quitter la séance et qui ne peut donc prendre part au vote) d'approuver le Compte Administratif de l'année N-1 pour le budget de la ville ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à la majorité par 17 voix POUR, 3 voix CONTRE (C. CRUEIZE ; A. MUSY-BRELIER ; J-P RICAUD) et 4 ABSTENTIONS (S. AMIRAULT ; E. MOSCHEROSCH ; F. DHONDT ; M. POINSE),

ARRETE les résultats définitifs du budget communal pour l'exercice 2022, tels que résumés ci-après :

⇒ Section de Fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice 20224 239 065.39€
- Recettes de l'exercice 20224 870 052.45€
- **Résultat réel de l'exercice 2022..... 630 987.06€**
- Excédent antérieur reporté 138129.52 €
- **Résultat de clôture de fonctionnement 2022 ... 769 116.58€**

⇒ Section d'Investissement :

- Dépenses de l'exercice 2022 528 189.50€
- Recettes de l'exercice 2022 575 739.63€
- **Résultat réel d'investissement 2022 47 550.13€**
- Excédent antérieur reporté 142 051.50€
- **Résultat de clôture d'investissement 2022 ... 189 601.63€**

APPROUVE la sincérité des résultats de l'exercice 2022.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 20 juin 2023

Le Maire,

Gilles FRAYSSE



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 091-219106853-20230630-DL_2023_014-DE